



Mise à jour : 28 janvier 2022

Règlement 8 : Bourse de service communautaire de Glendon

L'Association Étudiante du Collège Glendon
Glendon College Student Union

L'association Étudiante Collège Glendon | Glendon College Student Union

LOCAL 93 - CANADIAN FEDERATION OF STUDENTS

2275 BAYVIEW AVE, NORTH YORK, ON M4N 3M6 | AECGCSU.COM | 416.736.2100 EX. 88230

Règlement 8 : Bourse de service communautaire de Glendon



Mise à jour : 28 janvier 2022

1. Éligibilité

- I. Seuls les membres du Collège Glendon peuvent être admissibles à la considération.
- II. Aucun membre du Conseil ne peut être admissible à un programme de reconnaissance et distribué par l'AÉCG.
- III. Les étudiant.e.s qui demandent à être pris en considération doivent faire preuve d'initiative au sein et/ou en dehors de la communauté de Glendon.
- IV. Les étudiant.e.s qui demandent à être pris en considération ont contribué à la vie du collège de Glendon en s'impliquant dans la communauté et/ou en faisant du bénévolat.
- V. Aucun.e étudiant.e qui a reçu un prix de bourse de service communautaire de Glendon ne peut postuler pour un autre prix de bourse de service communautaire de Glendon pour le reste de sa vie naturelle.
- VI. Les candidat.e.s recevront une liste de qualités à avoir dans leur dossier de candidature, et ceux et celles qui illustrent ces traits particuliers auront la priorité. La création de cette liste de qualités à avoir sera la responsabilité annuelle du ou de la vice-président.e académique en exercice.

2. Processus de demande

- I. Les dossiers doivent être soumis au bureau de l'AÉCG dans une enveloppe scellée et signée dans les délais prescrits.

L'association Étudiante Collège Glendon | Glendon College Student Union

LOCAL 93 - CANADIAN FEDERATION OF STUDENTS

2275 BAYVIEW AVE, NORTH YORK, ON M4N 3M6 | AECGCSU.COM | 416.736.2100 EX. 88230

Règlement 8 : Bourse de service communautaire de Glendon



Mise à jour : 28 janvier 2022

- II. La vérification financière ou académique, si nécessaire, sera effectuée en collaboration avec le Bureau des affaires étudiantes.
- III. Le dossier de nomination pour la POR comprendra :
 - i. Une lettre d'intention produite par la personne qui propose la candidature et qui explique pourquoi elle croit qu'une ou plusieurs personnes sont éligibles et sont qualifiées pour la reconnaissance (300 mots minimum, 500 mots maximum).
 - 1. Sauf s'il est physiquement impossible de soumettre des enveloppes en raison de l'inaccessibilité du bureau de l'AÉCG. Dans ce cas, les deux vice-président.e.s des affaires académiques/sénateurs ou sénatrices développeront une autre méthode de soumission et la rendront publique.
 - ii. Les étudiant.e.s ont la possibilité de fournir des pièces justificatives (par d'autres personnes de leur choix) pour renforcer leur dossier d'engagement communautaire/multilingue/extrascolaire (pas plus de 3 documents autorisés par candidat.e).
 - iii. Feuille de candidature, disponible au bureau de l'AÉCG, sur laquelle doivent figurer le nom de l'étudiant.e, son numéro d'étudiant, son année d'études et toute autre information jugée pertinente par les vice-président.e.s des affaires académiques.

3. Calendrier

L'association Étudiante Collège Glendon | Glendon College Student Union

LOCAL 93 - CANADIAN FEDERATION OF STUDENTS

2275 BAYVIEW AVE, NORTH YORK, ON M4N 3M6 | AECGCSU.COM | 416.736.2100 EX. 88230

Règlement 8 : Bourse de service communautaire de Glendon



Mise à jour : 28 janvier 2022

- I. Le calendrier est fixé à la discrétion des vice-président.e.s des affaires académiques et du ou de la président.e, en consultation avec le Conseil de l'AÉCG.
- II. Le Conseil s'efforcera de respecter le calendrier prescrit pendant le semestre d'hiver :
 - i. Les demandes doivent être distribuées le premier lundi de février, la date limite étant le dernier jour de février. Les lauréats des prix seront contacté.e.s par le ou la vice-président académique en exercice pour les féliciter et leur envoyer leur prix en argent. Si leur consentement formel est donné, leurs noms seront publiés sur le site web et les plateformes de médias sociaux de l'AÉCG.

4. Financement

- I. L'AÉCG s'efforce de réserver au moins 2 000 \$ par année pour les bourses et les prix de bourse de service communautaire de Glendon.
- II. Le montant alloué sera déterminé par les vice-président.e.s des affaires académiques, le ou la président.e et le directeur financier ou la directrice financière.
- III. La valeur minimale par bourse/prix sera déterminée par les vice-président.e.s académiques en consultation avec le ou la président.e et le directeur financier ou la directrice financière.
- IV. Toutes les bourses de bourse de service communautaire de Glendon distribuées seront d'une valeur monétaire égale.

L'association Étudiante Collège Glendon | Glendon College Student Union

LOCAL 93 - CANADIAN FEDERATION OF STUDENTS

2275 BAYVIEW AVE, NORTH YORK, ON M4N 3M6 | AECGCSU.COM | 416.736.2100 EX. 88230

Règlement 8 : Bourse de service communautaire de Glendon



Mise à jour : 28 janvier 2022

5. Comité de sélection des prix

- I. Le comité de sélection des prix se réunit une fois par année scolaire au cours du semestre d'hiver (et fait des recommandations au Conseil au début du mois d'avril).
- II. Le comité de sélection des prix est composé des membres suivants :
 - i. Président.e (membre votant)
 - ii. Vice-président.e.s des affaires académiques (membre votant)
 - iii. Vice-président.e des opérations (membre sans droit de vote)
- III. Si un.e membre du comité de sélection des prix ne peut pas assister ou participer aux réunions, il/elle peut désigner un.e remplaçant.e qui est membre du caucus étudiant ou de l'AÉCG et qui n'a pas fait de demande de prix de bourse de service communautaire de Glendon.
- IV. S'il n'y a qu'un.e seul.e vice-président.e académique en fonction au sein de l'AÉCG pendant le trimestre universitaire, le ou la vice-président.e des opérations devient automatiquement un.e membre votant.e du comité.

L'association Étudiante Collège Glendon | Glendon College Student Union

LOCAL 93 - CANADIAN FEDERATION OF STUDENTS

2275 BAYVIEW AVE, NORTH YORK, ON M4N 3M6 | AECGCSU.COM | 416.736.2100 EX. 88230

Règlement 8 : Bourse de service communautaire de Glendon